

Liste des jours fériés 2026-2029

Jours fériés 2026

- Jeudi 1er janvier ;
- Vendredi 2 janvier ;
- Dimanche 1er mars ;
- Vendredi-Saint (3 avril) ;
- Lundi de Pâques (6 avril) ;
- Vendredi 1er mai ;
- Jeudi de l'Ascension (14 mai) ;
- Lundi de Pentecôte (25 mai) ;
- Samedi 1er août ;
- Lundi du Jeûne (21 septembre) ;
- Jeudi 24 décembre (demi-journée) ;
- Vendredi 25 décembre ;
- Samedi 26 décembre ;
- Jeudi 31 décembre (demi-journée) ;

Le 1^{er} mars, le 1^{er} août et le 26 décembre ne sont pas remplacés.

Jours fériés 2027

- Vendredi 1er janvier ;
- Samedi 2 janvier ;
- Lundi 1er mars ;
- Vendredi-Saint (26 mars) ;
- Lundi de Pâques (29 mars) ;
- Samedi 1er mai ;
- Jeudi de l'Ascension (6 mai) ;
- Vendredi 7 mai (en remplacement du 25 décembre) ;
- Lundi de Pentecôte (17 mai) ;
- Dimanche 1er août ;
- Lundi du Jeûne (20 septembre) ;
- Vendredi 24 décembre (journée entière, en remplacement du 26 décembre) ;
- Samedi 25 décembre ;
- Dimanche 26 décembre ;
- Vendredi 31 décembre (journée entière, en remplacement du 26 décembre) ;

Le 25 décembre est remplacé par le vendredi 7 mai (Ascension). Le 26 décembre est remplacé par le 24 décembre (demi-journée) et le 31 décembre (demi-journée). Le 2 janvier et le 1^{er} mai ne sont pas remplacés.



Commission permanente
CCT Santé 21

Jours fériés 2028

- Samedi 1er janvier ;
- Dimanche 2 janvier ;
- Mercredi 1er mars ;
- Vendredi-Saint (14 avril) ;
- Lundi de Pâques (17 avril) ;
- Lundi 1er mai ;
- Jeudi de l'Ascension (25 mai) ;
- Lundi de Pentecôte (5 juin) ;
- Mardi 1er août ;
- Lundi du Jeûne (18 septembre) ;
- Dimanche 24 décembre (demi-journée) ;
- Lundi 25 décembre ;
- Mardi 26 décembre ;
- Dimanche 31 décembre (demi-journée) ;

Le 1^e janvier, le 2 janvier, le 24 décembre (demi-journée) et le 31 décembre (demi-journée) ne sont pas remplacés.

Jours fériés 2029

- Lundi 1er janvier ;
- Mardi 2 janvier ;
- Jeudi 1er mars ;
- Vendredi-Saint (30 mars) ;
- Lundi de Pâques (2 avril) ;
- Mardi 1er mai ;
- Jeudi de l'Ascension (10 mai) ;
- Lundi de Pentecôte (21 mai) ;
- Mercredi 1er août ;
- Lundi du Jeûne (17 septembre) ;
- Lundi 24 décembre (demi-journée) ;
- Mardi 25 décembre ;
- Mercredi 26 décembre ;
- Lundi 31 décembre (demi-journée) ;

Les 13 jours tombent en semaine, il n'y a donc pas de jour remplacé.